

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS355

présenté par

M. Grelier, M. Lurton, M. Cinieri, M. Ramadier, M. Reda, M. Parigi, M. Dive, M. Cattin, M. Le Fur, M. Brun, M. Abad, Mme Levy, M. Door et M. de Ganay

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dix groupes de travail traitant des activités ou des équipements matériels lourds autorisés doivent rendre leurs livrables à la mi-2019.

Il est donc encore demandé de signer un chèque en blanc, ce qui n'est pas acceptable.

D'autant que là encore, beaucoup d'interrogations subsistent, notamment celle de savoir si les autorisations seront délivrées à un établissement ou à une équipe de soins.